



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 24 novembre 2021
Salle des fêtes de Pouligny Notre Dame

Étaient présents : 70 membres

- 1 M. ALAPETITE Claude (Maire de MONTLEVICQ) représenté par M. Olivier AUCLAIR suppléant
- 2 M. AUCLAIR Quentin (PERASSAY) représenté par M. Jean Luc DORADOUX suppléant
- 3 M. BERDUCAT Cédric (LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 4 Mme BERGUA Catherine (SAZERAY)
- 5 Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
- 6 M. BIDEAUX Nicolas (CROZON SUR VAUVRE)
- 7 Mme BIGRAT Chantale (Maire de SARZAY)
- 8 Mme BOMBLED Pascale (MONTCHEVRIER)
- 9 M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
- 10 M. BOURY Alexis (Ste Sévère sur Indre) représenté par M. Serge DESIRE suppléant
- 11 M. BRE Laurent (Maire d'ORSENNES)
- 12 M. CALAME Daniel (maire de SAINT-PLANTAIRE)
- 13 Mme CHAGNON Josette (LACS)
- 14 M. CHAMPEAU Francis (BRIANTES)
- 15 Mme CHOLLET Marie Claire (LYS ST GEORGES) représentée par Mme Aimé MONJOIN suppléante
- 16 M. COLLET Antoine (MONTCHEVRIER)
- 17 Mme DAUDON Christèle (POULIGNY NOTRE DAME)
- 18 M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
- 19 M. DEFOUGERE Gérard (Maire de LE MAGNY)
- 20 M. DEGAY Jean Michel (AIGURANDE)
- 21 M. DENORMANDIE Arnaud (Maire de FOUGEROLLES)
- 22 M. DEVAUX Samuel (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
- 23 Mme D'HOOGHE Nicole (Maire de VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 24 M. DIMEGLIO Rémi (CREVANT)
- 25 M. DOUET Patrice (VERNEUIL-SUR-IGNERAIE)
- 26 M. FORGET Joseph (VIJON)
- 27 M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY-ST-SEPULCHRE) ayant donné pouvoir à M. Christian ROBERT
- 28 M. GIRARD Romain (MONTGIVRAY)
- 29 M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
- 30 Mme HIBERT Chantal (TRANZAULT)
- 31 M. JUDALET Patrick (Maire de LA CHATRE) 2ème Vice-Président du Pays

- 32 Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
 33 M. LACOT Antoine (LA BUXERETTE)
 34 M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE) représenté par Mme Hélène BEHRA suppléante
 35 M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT-AOUT) ayant donné pouvoir à M. Jean Pierre NICOLET
 36 Mme LEUILLET Marie-Laure (LA CHATRE) ayant donné pouvoir à M. Patrick JUDALET
 37 M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
 38 Mme MALCURAT Patricia (PERASSAY)
 39 M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
 40 M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
 41 Mme MELIN Bénédicte (VIJON)
 42 M. MERCIER André (THEVET-ST-JULIEN)
 43 M. MICHOT Olivier (Maire de LYS ST GEORGES)
 44 M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE) représenté par Mme Béatrice BARNOLE, suppléante
 45 M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
 46 M. NICOLET Jean Pierre (SAINT-AOUT)
 47 M. PATRIGEON Philippe (Maire de LA BERTHENOUX)
 48 M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
 49 M. PERRIN Maurice (SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
 50 M. PETERS William (MONTLEVICQ)
 51 Mme PILLOT-DUPUIS Laurence (SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE)
 52 Mme PION Angélique (LA MOTTE FEUILLY)
 53 Mme PION Valérie (ORSENNES) représentée par M. Guy DARCHY suppléant
 54 M. RABILLE Franck (LA BUXERETTE)
 55 M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
 56 Mme SAUVARD Christine (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
 57 M. SAVY Philippe (MONTGIVRAY)
 58 M. TEMPLIER Dominique (THEVET-ST-JULIEN)
 59 M. VIAUD Philippe (Maire de TRANZAULT)
 60 M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
 61 M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
 62 M. YVERNAULT Dominique (CHASSIGNOLLES)

Conseillers Départementaux

- 63 M. DAUGERON François (Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre, Maire de Ste Sévère sur Indre) Président du Pays
 64 Mme FONTAINE Virginie (Conseillère Départementale de Neuvy St Sépulchre, Maire d'Aigurande)
 65 M. ROBERT Christian (Conseiller Départemental, Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers sur Indre) 1er Vice-Président du Pays
 66 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de La Châtre)

Délégués des Communautés de Communes

- 67 M. BEGAT Julien (CDC de la Marche Berrichonne) représenté par Mme Sabine GONNARD suppléante
 68 M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne) 3ème Vice-Président du Pays
 69 M. GUENIN Didier (Vice-Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Buxières d'Aillac)
 70 M. ROUTET Philippe (CDC du Val de Bouzanne)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire)
 M. COMPAIN Aymeric (Conseiller Régional référent)
 Mme JOUHANNEAU Corine (Directrice de l'Espace Région dans l'Indre)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable, assistante CRST, gestionnaire LEADER), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

Étaient excusés ou absents : 42 délégués

- 1 M. BAUDRY Gérard (LOUROUER ST LAURENT)
- 2 M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 3 M. BERTRAND Philippe (NOHANT VIC)
- 4 Mme BLANCHET Magali (CLUIS)
- 5 M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
- 6 M. COUTURIER Pascal (Maire de VICQ-EXEMPLET)
- 7 M. DAUDON Daniel (CREVANT)
- 8 M. DEGUET Rémy (SAINT-PLANTAIRE)
- 9 M. DEMOCRATE Hervé (MALICORNAY)
- 10 M. DEVISSCHER Thomas (VIGOULANT)
- 11 M. DUPLESSIS Jean-Claude (MALICORNAY)
- 12 Mme FLEURET Sylvie (Cluis)
- 13 M. FLEURY Didier (Maire de CLUIS)
- 14 M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
- 15 M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 16 Mme GERBIER Agnès (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 17 Mme GLEN Stéphanie (SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOUCHERIE)
- 18 M. HUGOTTE Philippe (MERS SUR INDRE)
- 19 M. JOUHANNEAU Emmanuel (MAILLET)
- 20 Mme JURGING Christiane (FOUGEROLLES)
- 21 M. LABRUNE Mathieu (MONTIPOURET)
- 22 M. LACOU Serge (SARZAY)
- 23 M. LEFORT Hubert (SAINT-CHARTIER)
- 24 M. LOEUILLET Gilles (MONTIPOURET)
- 25 Mme MALASSET Christine (LOUROUER ST LAURENT)
- 26 M. MANCOIS Jean Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, Maire de St Christophe en Boucherie)
- 27 Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
- 28 M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
- 29 Mme PASQUET Emilie (BRIANTES)
- 30 Mme PERSONNAT Marion (VICQ-EXEMPLET)
- 31 Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
- 32 M. PIOT Hugues (SAINT-CHARTIER)
- 33 M. PRADAT Eric (URCIERS)
- 34 M. ROBIN Sébastien (NERET)
- 35 Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE FEUILLY)
- 36 Mme ROUTET Carine (MAILLET)
- 37 M. ROY Jean-François (FEUSINES)

- 38 M. SALMON Michel (Maire de CHAMPILLET)
- 39 M. SIMON Bruno (Maire de SAINT-DENIS-DE-JOUHET)
- 40 Mme SOULETTE Dominique (CHAMPILLET)
- 41 M. YVERNAULT Philippe (LE MAGNY)
- 42 Mme VILCHES-PARDO Patricia (CDC de La Châtre Ste Sévère)

Mme NIEUL Hélène (Chargée de mission, Région Centre-Val de Loire)
M. DUSAUSOY Boris (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)
M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT-mobilité/PLUi/COT EnR)

M. François DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de POULIGNY-NOTRE-DAME.

Il note que les élus sont toujours aussi nombreux au Comité syndical, et ce en dépit du contexte sanitaire. Il souligne l'importance de se retrouver en présentiel pour faciliter les échanges avec les élus du Pays.

Le Président remercie M. Samuel DEVAUX, Maire de Pouligny-Notre-Dame pour son accueil du Comité syndical. Il tient à saluer la présence de M. Dominique ROULLET, Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, de M. Aymeric COMPAIN, qui est le nouveau Conseiller Régional référent du Pays de La Châtre en Berry, et de Mme Corine JOUHANNEAU, Directrice de l'Espace Région dans l'Indre.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 30 mars 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) CRTE : validation du projet de territoire
 - 2) CRST : point sur le Bilan à mi-parcours et signature avec M. ROULLET
 - 3) LEADER : validation de l'avenant actant les crédits supplémentaires, AMI LEADER 2023 - 2027
 - 4) MAEC : appel à projets 2022
 - 5) PNR Sud Berry : poursuite de la démarche de création
 - 6) Questions diverses
-

1) CRTE : validation du projet de territoire

Le Président indique qu'un travail a été réalisé pour élaborer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec les Présidents des 3 Communautés de Communes :

- Pascal COURTAUD, Président de la CDC Marche Berrichonne
- Christian ROBERT, Président de la CDC Val de Bouzanne
- Patrick JUDALET, Président de la CDC La Châtre Ste Sévère

Plusieurs réunions ont été organisées :

- 1^{er} octobre : Réunion avec les services de l'Etat, les Présidents des 3 CDC et du Pays et le bureau d'étude CITADIA pour échanger sur les grandes lignes du projet CRTE et préparer les modalités de l'appel à projets CRTE à lancer auprès des collectivités
- 11 octobre : Lancement de l'appel à projets pour recenser les projets auprès des 51 communes et des 3 Communautés de Communes sur la période 2021-2026
- Présentation du projet CRTE en conférence des Maires dans chaque CDC :
 - o CDC MARCHE BERRICHONNE : 20 octobre (Aigurande)
 - o CDC VAL DE BOUZANNE : 26 octobre (Neuvy St Sépulchre)
 - o CDC LA CHATRE STE SEVERE : 27 octobre et 18 novembre (La Châtre)

Le Président remercie toutes les collectivités qui se sont mobilisées rapidement, permettant ainsi au Pays d'établir un tableau récapitulatif des nombreux projets recensés pour le CRTE.

- 8 Novembre : Réunion des partenaires (3 CDC, Pays, Etat, Région, département) a permis de finaliser le plan d'actions du CRTE avec 3 niveaux de maturation définis pour les projets :
 - o **Les projets engagés en 2021** feront l'objet d'une fiche action : plan de financement bouclé (subventions accordées en 2021)
 - o **Les projets prêts à démarrer en 2022** feront l'objet d'une fiche projet : plan de financement non bouclé (subventions sollicitées ou en cours de sollicitation)
 - o **Les projets en cours de réflexion** seront recensés dans un tableau récapitulatif : ces projets devront se concrétiser sur la période 2023/2026

Le Président rappelle que les communes sont en lien avec leur CDC, tandis que le Pays coordonne le CRTE avec les 3 CDC et l'Etat.

M. VIAUD, Maire de Tranzault, s'interroge sur l'intérêt d'inscrire les projets 2021 qui sont déjà engagés.

M. COURTAUD, Président de la CDC Marche Berrichonne, répond que l'on ne sait toujours pas pourquoi l'Etat a demandé d'inscrire les projets 2021.

M. DAUGERON indique que c'est une question pertinente. L'Etat nous a demandé d'engager des projets dès 2021. Il s'agit certainement d'afficher dans le CRTE les crédits versés par l'Etat pour la relance économique.

M. ROULLET rappelle la position de la Région qui est simple et lisible, les crédits régionaux du CRST viendront si nécessaire en cofinancement des subventions de l'Etat (DETR, DSIL voire DSIL exceptionnelle). Cela permettra de mieux financer vos projets. Il rappelle que le CRST est un projet de territoire avec une vision pluriannuelle. Dans la période actuelle, on ne pourra pas financer tous les projets, aussi votre classement selon la maturation des projets paraît pertinent. D'autres territoires on fait le choix d'établir un catalogue de projets, ce qui risque de générer du mécontentement car l'Etat ne sera pas en capacité de financer tous ces projets.

Le Président rappelle qu'un protocole d'engagement du CRTE a été signé le 15 juillet dernier avec le Préfet de l'Indre. Il précise que le projet du CRTE a été élaboré à partir du SCoT du Pays.

M. ROBERT, Président de la CDC Val de Bouzanne, remercie tous les collègues d'avoir transmis leurs projets en moins de 10 jours. Ces remerciements s'adressent à tous les Maires de nos 3 Communautés de Communes.

Le Président confirme les propos de M. ROULLET en indiquant que le CRTE est un outil pour avoir une cohérence à l'échelle du territoire et catalyser un maximum de financement pour concrétiser nos projets. Ce sont bien les communes et les CDC qui portent leurs projets, le Pays vient en coordination du CRTE avec les services de l'Etat.

Le Président précise que le CRTE fera l'objet chaque année d'un avenant pour prendre en compte les projets engagés dans l'année, qui seront formalisés par des fiches actions inscrites dans l'annexe financière du CRTE.

Le Président évoque la création d'un poste contractuel de Chef de projet CRTE avec une mission complémentaire « alimentation » pour mener à bien le Projet Alimentaire de Territoire. L'Etat s'engage sur un financement de 30 000 € /an sur 2 ans (75% d'une masse salariale plafonnée à 40 000 € /an), soit un autofinancement du Pays de 10 000 € /an correspondant à une cotisation de 0,35 €/hab.

Le Président rappelle que la cotisation des communes est de 3.30 €/hab (1.60€ pour la gestion du Pays et le Contrat Régional, 1.11€ pour l'OPAH, 0.36€ pour les actions portées par le Pays et 0.23€ pour le LEADER). L'animation du CRTE sera évoquée lors du débat d'orientation budgétaire 2022 pour une cotisation supplémentaire de 0.35€/hab.

Mme LABESSE, Maire de Chassignolles, souhaiterait des précisions sur la mission « alimentation » complémentaire du poste de Chef de projet CRTE.

Le Président répond qu'il s'agit de confier à cet agent l'élaboration du Projet Alimentaire de Territoire (PAT).

M. LE ROUX, Directeur du Pays, précise que le projet d'essaimage de « cagette et fourchette », validé en Comité syndical du 30 mars dernier en vue d'approvisionner la restauration collective sur le Pays, est une 1^{ère} action du Projet Alimentaire de Territoire qui se veut bien plus large. La période 2022-2023 sera consacrée à la mise en œuvre du CRTE, puis la période 2024-2026 sera affectée à l'émergence du PAT. L'idée est de créer un poste avec plusieurs missions en recrutant une personne polyvalente, et non de créer plusieurs postes. Cela répond à votre souhait de travailler sur la question de l'alimentation en cohérence avec les crédits régionaux du CRST et la volonté de réaliser une économie d'échelle sur le financement des postes.

Le Président insiste sur le fait que ce poste CRTE/alimentation s'inscrit bien dans une cohérence avec la décision prise lors du dernier Comité syndical. On note toutefois une vraie difficulté pour recruter des chargés de mission, à l'image du dispositif « petites villes de demain ».

Le Président indique aux délégués que la date de signature du CRTE avec le Préfet de l'Indre n'est pas encore fixée, mais cela devrait se faire pour la mi-décembre.

M. LE ROUX informe les élus qui vont déposer leur demande de subvention (DETR, DSIL) auprès des services de l'Etat en début d'année 2022, de bien préciser que leurs projets sont inscrits dans le CRTE.

Le Président propose aux délégués de valider le projet CRTE du Pays sur la période 2021-2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CRTE du Pays de La Châtre en Berry sur la période 2021-2026 présenté en séance aux délégués mentionnant 3 niveaux de maturation des projets :
 - Des fiches action pour les projets engagés en 2021
 - Des fiches projet pour les projets prêts à démarrer en 2022
 - Et Un tableau récapitulatif des projets en cours de réflexion à concrétiser sur la période 2023/2026
- **PREND ACTE** que le CRTE pourra être modifié par voie d'avenant pour inscrire chaque année les actions prêtes sous forme de fiches actions dans la convention de financement annuelle

- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du CPER d'un montant total de 60 000€ pour financer le poste de Chef de projet CRTE sur 2 ans à hauteur de 75% d'une masse salariale plafonnée à 40 000€ par an ;
 - o Et à signer le CRTE du Pays de La Châtre en Berry avec le Préfet de l'Indre, ou son représentant, et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président tient à préciser que seuls 3 territoires dans l'Indre vont bénéficier d'un poste de chef de projet CRTE financé par l'Etat, à savoir le Pays de La Châtre en Berry, le Pays de Valençay et le PNR Brenne.

Afin d'engager la mise en œuvre du CRTE du Pays de La Châtre en Berry, le Président propose aux délégués de créer un poste contractuel de chef de projet CRTE avec une mission complémentaire « alimentation ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent pour mener à bien le projet suivant : Elaboration et mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et du Projet Alimentaire Territorial (PAT) inscrit dans le CRTE
- **APPROUVE** les points suivants :
 - o Emploi non permanent occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 2 ans (1 an minimum et 6 ans maximum), à compter du 1er février 2022
 - o Emploi à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures
 - o Rémunération de l'agent calculée en référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial, en prenant en compte les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
 - o L'agent devra justifier d'une formation supérieure (Bac +3 à Bac +5) dans le domaine de la gestion des territoires et du développement local

Les crédits correspondants seront inscrits au budget

2) CRST : point sur le Bilan à mi-parcours et signature avec M. ROULLET

Le Président rappelle que le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de La Châtre en Berry (CRST) est doté d'une enveloppe de 7 142 000 € de crédits régionaux, dont 1 000 000 € de Fonds Sud visant à soutenir les territoires du sud de la région Centre-Val de Loire.

Le Bilan à mi-parcours (BMP) a permis de réaffecter 296 900 € sur les différents axes stratégiques du CRST en tenant compte des projets identifiés et pressentis, comme suit :

| <u>Axes du CRST</u> | <u>Avant BMP</u> | <u>Après BMP</u> |
|--|------------------|------------------|
| A : Développer l'emploi et l'économie | 2 520 700 € | 2 817 600 € |
| B : Favoriser le mieux être social | 1 311 300 € | 1 280 900 € |
| C : Renforcer le maillage urbain/rural | 878 000 € | 855 000 € |
| Expérimentations territoires en transition | 10 000 € | 0 € |
| D : Stratégie régionale biodiversité | 263 400 € | 243 100 € |
| E : Plan Climat Energie Régional | 1 230 100 € | 1 210 440 € |
| Enveloppe fongible | 278 500 € | 84 960 € |
| Animation territoriale du Contrat | 300 000 € | 300 000 € |
| A VOS ID | 350 000 € | 350 000 € |

Le Président rappelle les projets identifiés sur la période 2021-2024 :

- 3 locaux d'activités : laboratoire hélicicole, entreprise de paysage-maçonnerie, entreprise de couverture (CDC MARCHE)
- Réalisation des itinéraires « Indre et Compostelle à Vélo » (3 CDC du territoire en coopération avec les CDC des Pays Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin)
- Aménagement du site touristique « Maison des Traditions » (CHASSIGNOLLES)
- 2 commerces multiservices (LA BERTHENOUX, CROZON)
- 3 équipements de loisirs : gymnase, parcours santé, tennis (LA CHATRE, STE SEVERE)
- 3 aménagements d'espaces publics (NEUVY, LYS ST GEORGES, LA CHATRE)
- Les espaces collectifs d'1 habitat regroupé pour personnes âgées (ST DENIS DE JOUHET)
- 2 projets vélos utilitaires : schéma cyclable (agglomération Castraise), vélo parc (LA CHATRE)
- 4 projets d'aménagement en lien avec la TVB : restauration du bocage (ST CHRISTOPHE), parcours nature (LA CHATRE), 2 inventaires de biodiversité
- 8 projets d'isolation de bâtiments publics, dont 2 avec une bonification Bois (CDC BOUZANNE, LA CHATRE, STE SEVERE, ST AOUT, LA BERTHENOUX, CROZON)

Le Président rappelle également les projets portés par le Pays sur la période 2021-2024 :

- Définition d'une **Stratégie économique (2022-2024)** à l'échelle du Pays en lien avec les 3 Communautés de Communes et la région Centre-Val de Loire
 - Emergence d'un **Projet Alimentaire de Territoire (2024-2026)** à l'échelle du Pays : projet collaboratif multi-acteurs avec une gouvernance partagée dans le cadre du dispositif A VOS ID
 - Mise en œuvre d'un **Projet mobilité sur le territoire (2021-2023)** pour tester 4 solutions de mobilités en milieu rural :
 - ACTION 1 : location de vélos à assistance électrique
 - ACTION 2 : transport solidaire pour les personnes isolées
 - ACTION 3 : solution adaptée de cheminement vers les écoles
 - ACTION 4 : déplacements domicile-travail
- } Projets mis en place au printemps 2022

Le Président tient à souligner le travail important réalisé par M. MITATY, élu référent mobilité et M. THEPAULT, chargé de mission SCoT-mobilité pour concrétiser ces actions.

M. LE ROUX précise le circuit des projets identifiés au CRST pour les 3 dernières années :

- **Dépôt dématérialisé des dossiers de subvention** sur le site NOS AIDES EN LIGNE **avant le 29 février 2024** à compléter au plus tard le 18 mai 2024 (date de clôture du CRST)
- Après cette date, les dossiers hors délai, ou non complets, seront inscrits au Contrat régional suivant s'ils en respectent les modalités d'intervention
- Chaque dossier sera instruit par les services de la région puis passera pour **décision en Commission Permanente Régionale (CPR)**
- **Paiement des dossiers** se fera au plus tard le 18 mai 2025, soit un an après la date de clôture du dépôt des dossiers CRST

Les collectivités qui ne seront pas en mesure de réaliser leur projet dans les délais imposés devront impérativement en informer le Pays. Cela permettra de financer des dossiers qui sont actuellement en liste d'attente. Sinon les crédits régionaux seront perdus pour le territoire en fin de Contrat.

Il rappelle également les modalités de financement des projets dans le cadre du Contrat Régional :

Conditionnalités énergétiques :

- **Réhabilitation** : après travaux, le bâtiment sera classé en **étiquette énergétique B** (à défaut, étiquette énergétique C conjuguée à un gain de 100 Kwh/m²/an)
- **Construction** : bâtiment basse consommation, passif ou à énergie positive

Bio-conditionnalités :

- Projets d'aménagement ne doivent pas **porter atteinte à la Trame Verte et Bleue du Pays** :
 - o Localisation en dehors d'un corridor écologique
 - o Ou mise en place de mesures compensatoires s'il n'existe pas d'alternative

Conditionnalités sociales :

- Tout projet public dont le coût global de travaux est **supérieur à 500 000 € HT** devra prévoir des clauses sociales dans les marchés publics de travaux
- Ces clauses d'insertion sociale doivent permettre d'atteindre l'objectif régional fixé à **5% minimum des heures travaillées**

Majoration du taux de subvention de 10% dans l'un des cas suivants :

- Système de **chauffage au bois**
- Ou Bâtiment à **très faible consommation d'énergie** (à minima passif ou énergie positive pour le neuf, classe énergétique A en rénovation)
- Ou Bâtiment intégrant des **matériaux biosourcés** d'origine végétale ou animale

Il rappelle enfin les modalités de versement de l'aide régionale.

Pour tous les projets d'investissements, le maître d'ouvrage a obligation de mentionner le soutien régional par la **pose d'un panneau** selon la maquette téléchargeable sur le site de la région Centre-Val de Loire : <https://www.centre-valde Loire.fr/kit-de-communication/panneaux-de-communication-de-chantiers>

Toute action de communication est soumise au préalable pour **validation de la Direction de la Communication du Conseil régional**.

Pour les inaugurations de vos projets, pensez à prévenir suffisamment à l'avance pour valider les dates avec les élus de la région.

Le solde de la subvention sera versé sur production des pièces suivantes :

- Une **lettre de demande de solde** de la subvention adressée au Président du Conseil régional
- Une **photographie du panneau d'information** sur le financement régional installé sur le site des travaux
- Et Un **état détaillé des dépenses réalisées** signé par le comptable public

Le Président insiste sur l'importance de travailler rapidement sur le prochain Contrat régional de façon à éviter de perdre du temps et d'avoir une coupure entre les 2 Contrats.

Avant de passer la parole à M. ROULLET, le Président indique que la délégation du Pays a été reçue le 14 octobre dernier en 5^{ème} Commission à Orléans pour présenter le Bilan du CRST.

M. ROULLET tient à saluer les élus du Pays (Présidents de CDC, Maires des communes, conseillers municipaux), M. COMPAIN, conseiller régional, ainsi que les services de la région et du Pays.

Il rappelle qu'une réunion de négociation du bilan à mi-parcours du CRST s'est tenue le 28 septembre dernier à l'Espace Région de l'Indre. Cette réunion a permis de confronter les propositions du Pays et celles de la région, puis de trouver un accord. Il constate depuis 2 mandats que l'on trouve toujours un accord avec les territoires. Cela démontre un respect mutuel entre les territoires et la Région Centre-Val de Loire.

Il souligne la qualité de la présentation faite en 5^{ème} commission par la délégation du Pays de La Châtre en Berry, qui s'explique notamment par la qualité du travail que vous avez effectué. La forte participation des élus aux Comités syndicaux et votre implication se ressentent dans les résultats (au bilan à mi-parcours : plus de 63% de crédits engagés, seulement 8% de crédits réaffectés).

L'invitation des élus régionaux à des événements sur le territoire atteste de relations très cordiales avec la Région. M. ROULLET se dit sensible à ce symbole.

Il rappelle que la région apporte sur le Pays une dotation de 7,1 M€, dont 1 M€ de Fonds sud.

Les territoires du Nord de la Région et de l'axe ligérien disposent de nombreux atouts : pôles économiques, pôles urbains, Châteaux de la Loire... . Le maintien du Fonds sud, qui concerne les départements de l'Indre et du Cher, quelques cantons de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher, est un signe de solidarité de la Région Centre-Val de Loire pour aider les territoires du sud.

M. ROULLET rappelle que les crédits régionaux affectés aux Contrats de Pays et d'agglomération représentent sur 6 ans une enveloppe de 409 M€ répartie sur 32 territoires. Nous sommes d'ailleurs l'une des 1^{ères} Régions en termes de financement des territoires.

Il indique que la Commission Permanente Régionale se réunit tous les mois pour valider les attributions de subventions aux porteurs de projet des territoires régionaux.

M. ROULLET évoque les clauses d'insertion pour les projets de plus de 500 000 € et précise qu'il peut y avoir un peu de souplesse. En effet si vous avez un problème pour atteindre les 5% d'heures travaillées sur un projet, la Région accepte que vous reportiez le nombre d'heures manquantes sur un autre projet qui devra alors dépasser les 5%. Il précise que le public concerné par l'insertion sociale est assez large : personnes handicapées, personnes relevant du RSA, des apprentis... .

Il indique que l'enchaînement des Contrats Régionaux dépend du rythme souhaité par les Territoires. Si vous anticipez la fin du Contrat régional actuel pour préparer le futur contrat dès 2023, soit 1 an avant l'échéance de mai 2024, vous n'aurez à priori que 3 à 6 mois d'attente entre vos 2 contrats régionaux. C'est d'ailleurs ce que je vous conseille pour éviter de perdre une année de Contrat Régional.

M. ROULLET évoque le projet de PNR Sud Berry et confirme le soutien de la Région Centre-Val de Loire. Il pense que ce projet est une chance et un atout considérable pour le territoire, mais il faut aller vite et profiter de ce début de mandat. Le PNR serait une reconnaissance de ce que vous faites pour ce territoire et de ce qui a été fait par vos prédécesseurs pour préserver ces paysages. Plus globalement pour le sud de la Région, cela démontrerait le dynamisme des départements de l'Indre et du Cher.

Il informe les délégués que le cadre d'intervention du futur Contrat Régional va évoluer pour prendre en compte le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) adopté en décembre 2019 par le conseil régional et approuvé par le préfet de région en février 2020. De plus, il faudra également tenir compte des décrets d'application de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui vont arriver début 2022. De nouvelles thématiques seront donc prises en compte, comme par exemple la lutte contre le réchauffement climatique, la lutte contre l'artificialisation des sols qui va impacter les zones d'activités, les terres agricoles, les espaces naturels, les zones pavillonnaires.

Le Président remercie M. ROULLET pour toutes ces précisions.

Pour les dossiers qui ne pourraient pas se réaliser dans les délais pour des raisons administratives, techniques ou financières, le Président demande aux collectivités d'en informer le Pays de façon à pouvoir financer des projets en liste d'attente, et ce afin d'éviter de perdre des crédits régionaux en fin de Contrat.

M. ROULLET rappelle que la Région a validé la fongibilité des crédits régionaux entre les axes thématiques A, B et C pour apporter plus de souplesse et favoriser la consommation des crédits. De même en accord avec la Région, vous avez la possibilité de changer ou de modifier certains projets si cela s'avère nécessaire.

Le Président propose de passer à la signature du Bilan à mi-parcours du Contrat Régional avec le Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire, les 3 Présidents des Communautés de Communes, et le Maire de LA CHATRE. Cette signature est symbolique car elle représente l'aboutissement d'un grand travail mené avec les élus locaux sur notre territoire pour faire aboutir de nombreux projets dans les 3 ans qui viennent.

3) LEADER : validation de l'avenant actant les crédits supplémentaires, AMI LEADER 2023 - 2027

Le Président présente l'avancement du programme européen LEADER 2014-2022.

Ainsi depuis le début du programme, 13 Comités de Programmation ont été organisés, 41 dossiers répondant à la stratégie LEADER ont été sélectionnés pour un montant de dépenses éligibles de 2 578 067 €.

Sur l'enveloppe totale du programme LEADER de 1 097 100 €, le montant FEADER conventionné est de 605 738€ et le montant FEADER payé aux porteurs de projets est de 451 480 €.

Comme vous pouvez le constater avec ces chiffres, le programme européen LEADER mobilise des crédits importants pour notre territoire.

En qualité d'autorité de gestion des programmes LEADER, le Conseil Régional a attribué des crédits complémentaires aux GAL de la Région Centre-Val de Loire pour la période transitoire 2021-2022. Suite à notre demande, nous avons obtenu une enveloppe complémentaire de 197 100 € qui doivent être intégrés à la maquette financière par le biais d'un avenant à la convention initiale.

M. LE ROUX indique que le Comité de programmation LEADER du 8 octobre dernier a validé la répartition des crédits supplémentaires.

Dans le cadre de cet avenant, **les articles 4.1 et 4.6 et l'annexe 2 seront modifiés comme suit :**

Article 4.1 – Modification de l'article 4-1 « Montant total de la maquette financière du FEADER »

L'alinéa de l'article 4.1 intitulé « Montant total de la maquette financière du FEADER » de la convention initiale est supprimé et remplacé comme suit :

« A compter du 04/11/2021, le **montant total** de la maquette financière du FEADER allouée au GAL au titre de la programmation 2014-2020 prolongée s'élève à **1 097 100 €** (un million quatre-vingt-dix-sept mille cent euros). Les autres dispositions de l'article 4.1 de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables.

Article 4.6 – Modification de l'article 4-6 « Délais limites d'engagement et de paiement

A compter du 01/01/2023, l'article 4.6 intitulé « Délais limites d'engagement et de paiement » de la convention initiale est supprimé et remplacé comme suit :

« Aucun **engagement juridique** ne pourra être pris au-delà du **31 décembre 2024**. L'autorité de gestion peut décider de retenir une date différente à la seule condition qu'elle soit antérieure au 31 décembre 2024, conformément aux dispositions prévues dans l'article « Durée-clôture » des conventions de paiement associé/dissocié (dites « conventions financières »).

La date limite d'engagement juridique retenue par l'autorité de gestion devra être notifiée aux GAL et précisée dans une note de procédure de l'autorité de gestion en lien avec l'organisme payeur le cas échéant.

Dans tous les cas, les parties s'engagent à respecter les délais de réalisation, d'instruction et de contrôle conformément aux termes de la note de cadrage « *Paiement des dossiers FEADER HSIGC RDR3 avant le 31/12/2025 / Obligations et contraintes pour l'ASP en tant qu'organisme payeur et réalisant les contrôles sur place* », afin de garantir les **paiements par l'ASP avant le 31 décembre 2025**, sous réserve de crédits nationaux et du Feader disponibles. »

Annexe 2 de la convention LEADER : Dotation initiale + crédits supplémentaires

| Fiches actions | | Montant FEADER initial | Montant transféré | Montant FEADER modifié le 26/01/18 | Montant transféré | Nouvelle maquette au 4/11/2021 |
|----------------|--|------------------------|-------------------|------------------------------------|---------------------|--------------------------------|
| 1 | Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités | 140 000,00 € | - 2 351,00 € | 137 649,00 € | 110 051,00 € | 247 700,00 € |
| 2 | Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement | 100 000,00 € | | 100 000,00 € | 29 700,00 € | 129 700,00 € |
| 3 | Structuration de filières valorisant les ressources territoriales | 200 000,00 € | -100 000,00 € | 100 000,00 € | - 75 100,00 € | 24 900,00 € |
| 4 | Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture" | 160 000,00 € | 127 351,00 € | 287 351,00 € | 97 649,00 € | 385 000,00 € |
| 5 | Coopération | 100 000,00 € | - 50 000,00 € | 50 000,00 € | - 17 800,00 € | 32 200,00 € |
| 6 | Animation, gestion, communication, évaluation du programme | 200 000,00 € | 25 000,00 € | 225 000,00 € | 52 600,00 € | 277 600,00 € |
| Total | | 900 000,00 € | | 900 000,00 € | 197 100,00 € | 1 097 100,00 € |

Calendrier de la fin du programme LEADER :

- **Dépôt des dossiers de subvention pour instruction de la DDT 36 : jusqu'au 28 février 2022 à compléter au plus tard le 30 juin 2022**



- **Fin de la programmation (validation de l'avis définitif en Comité) : 31 décembre 2022**



- **Fin du dépôt des demandes de paiement à la DDT 36 : 31 décembre 2024**
- **Fin des paiements par l'organisme payeur (ASP) : 31 décembre 2025**

M. LE ROUX invite les porteurs de projet à déposer rapidement leurs dossiers de subvention pour le 28 février 2022 et à les compléter avant le 30 juin prochain. Ces délais sont très courts en cette fin de programme.

Afin de terminer la programmation des fonds européens, le Président propose aux délégués de valider l'avenant à la convention LEADER.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention initiale LEADER en modifiant comme indiqués en séance :
 - o L'article 4.1 « Montant total de la maquette financière du FEADER » ;
 - o L'article 4.6 « Délais limites d'engagement et de paiement » ;
 - o Et l'annexe 2 « Eléments financiers ».

Le Président indique que le Pays a la possibilité de déposer une candidature au prochain programme européen LEADER 2023 - 2027 en répondant :

- Dans un 1^{er} temps à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui devrait être lancé par la Région Centre-Val de Loire d'ici fin 2021,
- Puis dans un 2nd temps, à l'Appel à Projets (AAP) prévu au 1er trimestre 2022.

Pour élaborer sa candidature LEADER, le Pays pourra solliciter l'appui d'un bureau d'étude financé par une subvention « soutien préparatoire ».

En accord avec le Comité de programmation LEADER du 8 octobre 2021, le Président propose que le Pays candidate au prochain programme européen LEADER 2023 - 2027.

Dans le cadre de cette candidature LEADER, il conviendra de définir ensemble :

- un thème fédérateur,
- une stratégie ciblée,
- et un plan d'action.

Le Président tient à interpeller les élus régionaux sur la gestion des fonds européens. Il souligne la complexité des dossiers LEADER pour les porteurs de projets. Ce sont des dossiers difficiles à monter, avec des circuits de décision très longs, et un paiement des subventions qui intervient souvent très tard. Il suppose que des discussions entre les Régions sont en cours pour améliorer cette situation.

M. ROULLET confirme que les Régions échangent régulièrement sur la gestion des fonds européens. Le problème de l'Europe, c'est l'absence totale de souplesse. Les dossiers non complets sont systématiquement refusés et renvoyés aux porteurs de projet. Certains renoncent d'ailleurs à demander des fonds à l'Europe car les dossiers sont trop compliqués.

Le Président confirme que cette situation génère de la frustration de la part des porteurs de projet.

M. MOREAU, Président du Conseil de développement, indique qu'il participe à un travail d'information demandé par la Région Centre-Val de Loire au CESER sur les fonds européens. On constate effectivement des difficultés dans le montage des dossiers dans toutes les Régions de France. On note que certaines Régions ont un traitement différent des dossiers. Donc, il se peut que les choses puissent évoluer favorablement, à la fois sur les avances de fonds mais aussi sur le circuit des dossiers (doit-on passer par les services de l'Etat pour effectuer l'instruction des dossiers ?). De plus il faudrait pouvoir évaluer tout cela. Dans certains Pays d'Europe et certaines Régions, c'est le GAL qui assure le suivi des dossiers LEADER du territoire. Malgré la rigidité des règlements européens pour éviter les fraudes, il existe des marges de manœuvre pour la mise en place technique des fonds LEADER sur les territoires. Cela fera l'objet de discussions internes au Conseil Régional.

M. ROULLET estime que l'on pourrait revoir en Région Centre-Val de Loire le mode opératoire de la gestion des fonds européens. L'idée étant dans la mesure du possible d'améliorer la situation actuelle.

Le Président remercie M. ROULLET de son écoute. Il souhaite réellement qu'une simplification des dossiers LEADER puisse se mettre en place notamment pour les associations et leurs bénévoles. Il salue d'ailleurs le travail réalisé par Mme CHABENAT, gestionnaire LEADER, pour faire aboutir les dossiers avec les porteurs de projet.

Fort de notre résilience et ambition pour le territoire, le Président souhaite déposer une nouvelle candidature LEADER, alors que d'autres territoires ont fait le choix d'y renoncer en raison de cette grande complexité. A ce titre, il propose aux délégués de valider la manifestation d'intérêt du territoire pour le programme LEADER 2023-2027.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIRME** que le Pays de La Châtre en Berry envisage de candidater au futur appel à projets LEADER dès qu'il sera publié, à l'échelle des 51 communes et des 3 communautés de communes, en sollicitant une subvention FEADER pour le soutien préparatoire
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - A confirmer auprès de la région Centre-Val de Loire la manifestation d'intérêt du territoire pour le programme LEADER 2023-2027 ;
 - A solliciter une subvention FEADER de 80% pour préparer la candidature LEADER 2023-2027 du Pays ;
 - Et à signer à cette fin tous les documents nécessaires.

4) MAEC : appel à projets 2022

M. LE ROUX présente le PAEC Boischaud Sud (Projet Agro-Environnemental et Climatique) dont le périmètre dépasse celui du Pays de La Châtre en Berry, puisqu'il concerne également le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin.

Depuis 2009, les élus du territoire ont souhaité préserver les zones humides et le bocage en sollicitant dès 2011 des mesures agro-environnementales réservées aux zones Natura 2000.

Il présente les 4 objectifs du PAEC 2022 et les MAEC ouvertes qui sont de 2 types :

- MAEC Système qui concerne l'ensemble de l'exploitation agricole
- MAEC EU (Engagement Unitaire) qui concerne les parcelles ou les haies engagées

Les MAEC permettent de compenser les pertes économiques des agriculteurs qui s'engagent sur 5 ans dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

1. **Favoriser le maintien de l'élevage, condition nécessaire au maintien des prairies et du bocage, dans les zones où il est menacé**
 - MAEC Système Polyculture-élevage
 - EU HERB 06 (retard de fauche), 03 (zéro fertilisation) et 07 (prairies naturelles)
2. **Maintenir et développer les pratiques favorables à la biodiversité sur les prairies naturelles et les zones humides**
 - MAEC Système Herbager (élevage extensif avec plus de 80% de prairies dans la SAU)
 - EU HERB 06 (retard de fauche), 03 (zéro fertilisation) et 07 (prairies naturelles)
3. **Maintenir et développer les pratiques favorables à un bocage riche en biodiversité**
 - EU LINEA 01 : entretien des haies
 - EU LINEA 03 : entretien des ripisylves
4. **Favoriser la qualité des sols et de l'eau dans les zones cultivées**
 - MAEC Système Polyculture-élevage
 - MAEC Système Grandes Cultures

L'Appel à projets régional « AAP MAEC 2022 » s'inscrit dans la période de transition de la Politique Agricole Commune (PAC).

- **Lancement de l'Appel à projets régional « MAEC 2022 » : 15 octobre 2021**
- **Élaboration du PAEC 2022 à l'échelle du Boischaud Sud**
- **Candidature à déposer à la région et DRAAF avant le 26 nov. 2021**
- **Projet PAEC sélectionné en commission régionale : mars 2022**
- **Animation territoriale pour les MAEC 2022 : de janvier à mai 2022**
- **Dépôt des dossiers MAEC par les agriculteurs : mai 2022 (déclaration PAC)**

| Candidature AAP "MAEC 2022" | Estimation |
|-----------------------------------|--------------------|
| Nombre d'exploitations concernées | 150 |
| Surface totale en ha | 7 500 |
| Linéaire de haies en km | 376 |
| Budget total | 1 374 000 € |

En 10 ans, la dotation des MAEC sur le territoire du Boischaud Sud s'élève à 10 M€ de crédits Européens et Nationaux pour soutenir nos agriculteurs dans des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Il faut d'ailleurs saluer le travail de ces agriculteurs qui sont les garants de nos paysages.

M. CALAME, Maire de Saint Plantaire, élu référent MAEC, souligne qu'un agriculteur sur 5 souscrit des MAEC sur le territoire, ce qui n'est pas négligeable. L'élaboration du PAEC est le fruit chaque année d'un gros travail réalisé par le Pays en relation avec l'ADAR Civam, l'association Indre Nature et la Chambre d'agriculture de l'Indre. L'attribution des enveloppes MAEC se fait sur un système de notation qui favorise les zones Natura 2000 et les territoires PNR. Cela explique que le PNR Brenne bénéficie tous les ans d'une enveloppe MAEC importante en faisant peu d'effort pour présenter leur dossier, tandis que le territoire du Boischaud sud doit présenter un dossier très solide pour obtenir des MAEC qui peuvent être remises en cause tous les ans.

M. ROUTET, délégué de Neuvy, souligne qu'à partir de 2023, les territoires hors Natura 2000 et PNR ne seront pas assurés d'obtenir des MAEC dans la nouvelle PAC.

Pour les futures MAEC, le Président souhaiterait porter une réflexion sur le financement d'une partie du travail administratif et financier réalisé par le Pays dans le cadre des crédits d'animation des MAEC, qui bénéficient actuellement exclusivement aux partenaires (ADAR Civam, association Indre Nature, Chambre d'agriculture de l'Indre). Ce point a d'ailleurs été abordé en Comité de pilotage des MAEC avec l'Etat et les partenaires pour trouver de nouvelles sources de financement (agence de l'eau, frais de dossiers...).

Le Président propose aux délégués de valider la candidature à l'appel à projets « MAEC 2022 ».

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet PAEC Boischaud Sud 2022 qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 18/11/2021
- **APPROUVE** le dépôt du dossier PAEC Boischaud Sud en novembre 2021 auprès de la région Centre-Val de Loire et de la DRAAF Centre en vue de candidater à l'appel à projets « MAEC 2022 »
- **DELEGUE** l'élaboration du PAEC et l'animation de la campagne MAEC 2022 aux prestataires retenus par le Pays (ADAR-CIVAM, Chambre d'agriculture de l'Indre, Association Indre Nature)
- **AUTORISE** le Président du Pays :
 - o à déposer une candidature à l'appel à projets « MAEC 2022 »,
 - o à solliciter tous les financements mobilisables auprès de l'Europe, de l'Etat et de la région Centre-Val de Loire,
 - o et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne MAEC 2022.

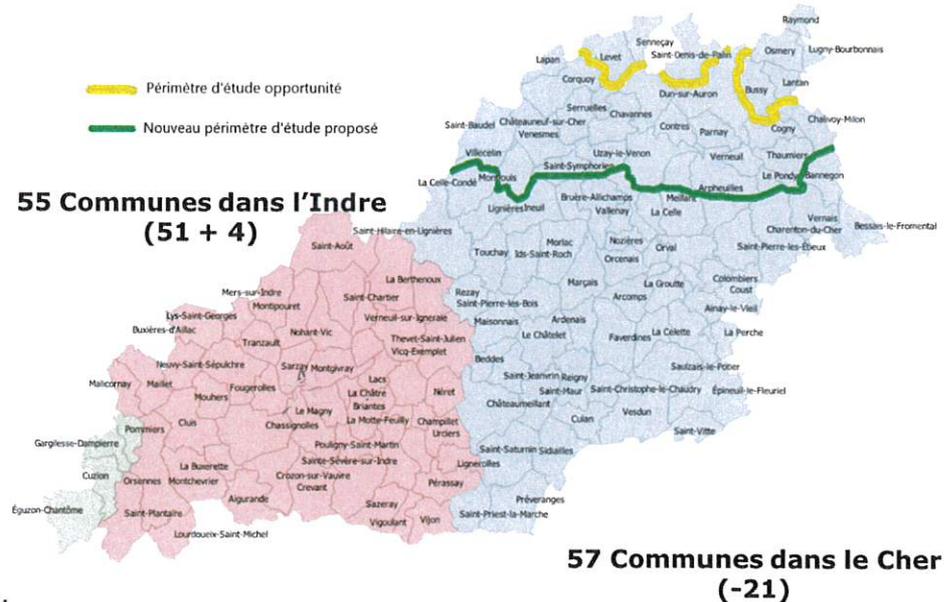
5) PNR Sud Berry : poursuite de la démarche de création

Le Président commente la carte ci-contre.

Il rappelle que le projet de création du PNR Sud Berry est porté par le Pays de La Châtre en Berry et le Pays Berry St Amandois.

Le périmètre d'étude d'opportunité était de 133 communes. Ce périmètre a été réduit à 112 communes pour mener l'étude de faisabilité :

- 55 communes dans l'Indre : 51 du Pays de La Châtre + Eguzon, Cuzion, Gargilisse et Pommiers
- 57 communes dans le Cher



Le Président informe les délégués que M. BRIDET, Vice-Président de la région en charge des PNR, est venu le 22 octobre 2021 sur place pour découvrir le Sud Berry et s'appropriier les enjeux du territoire :

- Site de Corlay : lecture du paysage de bocage, lien entre la polyculture-élevage, le bocage et la biodiversité
- Place de Châteaumeillant et musée archéologique Émile-Chénon : développement du tourisme autour de nos richesses naturelles, paysagères, culturelles et patrimoniales

Le Président rappelle que le projet de PNR Sud Berry a reçu un avis d'opportunité favorable du Préfet de Région avec des prescriptions :

- Réduction du périmètre d'étude : 80 à 100 communes maximum
- Création d'un syndicat mixte de préfiguration du PNR

Aujourd'hui la Région nous propose de réaliser une étude de faisabilité, financée à 100%, pour pouvoir avancer sur les différents points mentionnés dans l'avis du Préfet de Région.

Pour lancer cette étude de faisabilité, la Région demande un courrier d'engagement des 2 Pays actant le souhait de poursuivre la démarche de création du PNR Sud Berry.

Le Président indique que le projet du PNR Sud Berry est porté depuis plusieurs années par MM. CALAME et DEGAY, en qualité d'élus référents avec les élus du Cher qui sont dans une position plus difficile par rapport à la réduction du périmètre. Pour mener ce projet, il y aura beaucoup de discussions et le chemin sera long et sinueux.

M. COURTAUD pense qu'il est important d'avancer sur ce dossier, car la Région est prête à lancer l'étude de faisabilité dès le mois de décembre. L'étude nous apportera l'ensemble des éléments qui permettront de décider en toute connaissance de cause. Il faut que l'on avance pour savoir très exactement dans les mois qui viennent, où veut-on aller ? et comment ?

M. ROUTET confirme les propos de M. ROULLET, on a 4 ans devant nous, c'est le moment d'engager cette étude.

Mme GONNARD, déléguée de Crevant, informe que des courriers ont été envoyés dans les mairies signés par plusieurs associations qui préviennent les élus que le PNR va générer des coûts très importants et réduire la liberté des Maires. Cela soulève des inquiétudes.

M. LACOT, délégué de La Buxerette, indique qu'il est installé depuis 4 ans sur la commune. Un PNR, c'est quelque chose de très important quand on voyage. C'est une vraie opportunité en termes d'image pour développer notamment le tourisme sur le territoire. Il est ravi par ce projet et espère qu'il se réalisera.

M. VIAUD demande l'organisation de réunions pour informer les nouveaux élus sur le projet du PNR Sud Berry, de façon à diffuser auprès de la population de bonnes informations.

M. COURTAUD précise que l'on pourrait d'ailleurs profiter du lancement de l'étude de faisabilité pour faire ces réunions d'information.

M. CALAME indique que ces réunions d'information des élus ont été évoquées avec les collègues du Cher à l'échelle des anciens cantons. Il faudrait s'appuyer sur l'étude de faisabilité pour expliquer précisément : en quoi consiste un Parc Naturel Régional ? et quels sont les enjeux ? Comme l'a évoqué Mme GONNARD, il y a des associations qui disent que cela va coûter. Il prend l'exemple de la cotisation du Pays de 3,30 €/hab qui a rapporté en 25 ans **45,9 millions d'Euros de subventions publiques** pour développer le territoire (artisanat, commerce, agriculture, logements, services à la population ...) : 4 Contrats Régionaux (24,5 M€), 2 ORAC (1 M€), 3 LEADER (3,4 M€), 3 OPAH (7 M€), 10 ans de MAE (10 M€). Si on fait le bilan de la cotisation de 3.30 € et des retombées économiques sur le Pays depuis 25 ans, il n'y a pas photo, il faut continuer. Quand on a un vrai projet de développement du territoire comme celui du PNR Sud Berry, il faut que l'on s'attèle à la tâche et qu'on le défende, et c'est ce que l'on va faire dans les mois qui viennent.

M. ROUTET informe que M. Jean Louis CAMUS, qui est l'un des fondateurs du PNR de la Brenne, est prêt à venir nous expliquer ce qu'est un PNR dans nos réunions d'information.

M. DEGAY, délégué d'Aigurande, précise qu'il en est de même pour M. Laurent LAROCHE, Président du PNR Brenne.

Le Président confirme que l'étude de faisabilité va permettre de répondre aux interrogations, voire aux inquiétudes de certains élus, dans les réunions d'information. Il insiste sur le fait que les élus du Pays devront être pleinement associés pour faire avancer sereinement ce dossier. Il faut une grande pluralité du Comité de pilotage du PNR Sud Berry en élargissant à d'autres partenaires et acteurs du territoire, de façon à lever toutes les inquiétudes, répondre à toutes les questions, engager des discussions, travailler ensemble sereinement car c'est un dossier qui n'est pas facile. On peut avoir des avis divergents, mais s'il n'y a pas un travail qui est fait avec le plus grand nombre, cela sera difficile. Aussi, je vous propose à la fois un comité resserré avec la Région, l'Etat, le 2 Départements Indre et Cher et les 2 Pays, et un comité de pilotage très large avec des personnes qualifiées, les chambres consulaires, les associations Il rappelle que le PNR n'est pas un parc national, c'est à nous d'élaborer la Charte du PNR avec tous les acteurs du territoire. Après on verra bien si on peut faire aboutir ou pas ce projet de PNR avec le Pays Berry St Amandois. Il rappelle qu'en fine, ce sont les conseils municipaux qui décideront de valider la charte du Parc et d'adhérer, ou non, au PNR. La décision finale appartiendra aux élus. Comme cela a été dit, il faudra effectivement communiquer auprès des élus à l'échelle des CDC, ou des anciens cantons, en s'appuyant sur les éléments de l'étude de faisabilité.

M. YVERNAULT, délégué de Chassignolles, se souvient de la création du PNR Brenne. Jean Louis CAMUS et Jean Paul CHANTEGUET ont fait un gros travail pour créer le PNR Brenne, en dépit d'une opposition féroce. Honnêtement, il ne faut pas attacher trop d'importance à la réunion des opposants au projet de PNR Sud Berry qui s'est tenue en octobre à Châteaumeillant, même s'il faut rester attentif. Aujourd'hui les PNR ont fait la preuve de leur efficacité. Le plus important, c'est surtout de bien définir le projet de territoire sur le plan économique, touristique, environnemental ... qui permettra d'apporter des fonds publics.

Le Président insiste sur le fait que ce projet de PNR doit être accepté par le plus grand nombre, sinon cela sera très compliqué. Comme je l'ai dit précédemment, c'est essentiel d'avoir une gouvernance claire pour mener

cette étude de faisabilité. A ce stade, il ne s'agit pas de décider si on fait un PNR ou pas. Dans le cadre de ce projet de territoire, il faudra également prendre en compte le développement économique du territoire.

M. COURTAUD précise que le cahier des charges de l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry rédigé par la Région, prévoit un Comité de pilotage qui associe les élus (Région, départements, Pays), les services de l'Etat, et des personnes qualifiées choisies en accord avec les élus des 2 Pays. De plus à chaque fois, il est prévu un comité de pilotage avec des rapports techniques et des validations phase par phase. Evidemment on ne confie pas à un bureau d'étude la rédaction du projet de PNR, il faut à chaque étape être présent et apporter l'avis du Pays et du plus grand nombre de nos collègues.

Le Président confirme que le travail réalisé par ce comité de pilotage sera très important. Il rappelle que la Fédération des PNR avait demandé dans son avis de préciser les grandes orientations du projet de PNR Sud Berry, ce qui se traduira dans l'étude de faisabilité par la rédaction d'un avant-projet de charte.

M. CALAME souhaiterait que l'on prenne dès ce soir un accord de principe pour la création du poste de Chef de projet PNR (subvention région 80%, 10% par Pays, soit une cotisation d'environ 0.15€ /hab), sans attendre le débat d'orientation budgétaire 2022.

Le Président préfère attendre le débat d'orientation budgétaire 2022 pour aborder le financement des postes CRTE/alimentation (0.35 €/hab) et PNR (0.15 €/hab), et valider ces orientations.

M. ROULET précise que le projet de PNR sud Berry ne se fera pas facilement, il y aura des difficultés à surmonter, mais il ne faudra pas baisser les bras. A ma connaissance dans les PNR en place, aucun élu ne pense aujourd'hui que c'était une erreur, bien au contraire les élus pensent que c'est un plus et une chance pour leur territoire. L'abandon du projet PNR en Sologne est un échec pour ce territoire qui possédait pourtant tous les atouts nécessaires à une labélisation. Ici, il y a moins de difficultés, il faudra simplement communiquer et convaincre du bienfondé de ce projet de PNR Sud Berry avec l'appui de la Région, de l'Etat et des Départements. Ce projet participera à l'attractivité de nos Départements de l'Indre et du Cher.

Le Président remercie M. ROULET pour ces précisions. Il sera nécessaire de revenir sur les arguments avancés et d'expliquer l'historique du projet avec le Cher. Il faudra aussi travailler avec les acteurs qui sont actuellement opposés à ce projet, de façon concertée pour avoir une photographie réelle du territoire et prendre une décision sereine.

Suite à ce débat très riche, le Président propose aux délégués de valider la poursuite de la démarche de création du PNR Sud Berry.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la poursuite de la démarche de création du PNR au regard de l'avis d'opportunité du Préfet ;
- **DEMANDE** que les élus du Pays soient pleinement associés au Comité de Pilotage du PNR Sud Berry pour suivre l'élaboration de l'étude de faisabilité, et de prévoir une gouvernance plus resserrée avec la Région, l'Etat, les 2 départements et les 2 Pays ;
- **APPROUVE** le lancement de l'étude de faisabilité par la Région qui comprendrait les 4 volets suivants :
 - o ajustement du périmètre sur la base de critères objectifs décidés collectivement,
 - o étude de la structure de préfiguration adaptée,
 - o rédaction d'un avant-projet de charte,
 - o et actualisation de l'étude d'opportunité ;
- **PRECISE** qu'un accord de principe devra être pris lors du prochain Débat d'Orientation Budgétaire 2022 au sujet de l'éventuelle création d'un poste de chef de projet du PNR Sud Berry financé à 80% par la Région.

6) Questions diverses

Bureau du Pays

Suite aux dernières élections départementales, le Président indique qu'il manque 2 délégués pour compléter le Bureau du Pays de La Châtre en Berry à 16 membres conformément aux statuts.

Aussi, le Président propose d'élire 2 délégués pour siéger au Bureau du Pays, 1 délégué pour le canton de La Châtre et 1 délégué pour le canton de Neuvy Saint Sépulchre.

| Canton de La Châtre | | Canton de Neuvy St Sépulchre | |
|--|--|---|--|
| François DAUGERON Président du Pays Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre | Patrick JUDALET 2ème Vice-Président du Pays | Christian ROBERT 1er Vice-Président du Pays Conseiller départemental | Pascal COURTAUD 3ème Vice-Président du Pays |
| | Michèle SELLERON Conseillère départementale | | Virginie FONTAINE Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Indre |
| Patrick CHARASSON Maire de Feusines | Jean Pierre NICOLET Adjoint de St Août | Daniel CALAME Maire de St Plantaire | Jean-Michel DEGAY Conseiller municipal d'Aigurande |
| Philippe PELLETIER Adjoint d'Urciers | Patricia VILCHES-PARDO Adjointe de La Châtre | Guy GAUTRON Maire de Neuvy St Sépulchre | Barbara NICOLAS Maire de Mouhers |

Le Président dresse la liste des candidats aux 2 postes à pourvoir :

| | |
|------------------------------|---|
| Canton de La Châtre | M. Philippe PATRIGEON , Maire de La Berthenoux |
| Canton de Neuvy St Sépulchre | M. Didier GUENIN , Maire de Buxières d'Aillac |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'élection des 2 nouveaux membres du Bureau du Pays qui sont :
 - **Philippe PATRIGEON**, Maire de La Berthenoux
 - **Didier GUENIN**, Maire de Buxières d'Aillac

Le Président tient à remercier les Vice-Présidents du Pays pour la qualité de notre travail et de nos échanges. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais soyez sûr que ce qui nous anime c'est l'intérêt général et l'intérêt de notre territoire.

Il remercie aussi l'équipe du Pays pour leur travail.

Pensons à présent aux fêtes de fin d'année même si la situation sanitaire reste préoccupante.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.



Le Président,
François DAUGERON

[Signature]
Les membres présents,

[Signature]